

**DELIBERATION N° 18/021 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A
L'ACCADEMIA CORSA DI I VAGABONDI**

SEANCE DU 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit, le seize janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 4 janvier 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pierre-José FILIPPUTTI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
APRES avis de la Commission Permanente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de remplacer l'article 10 de la proposition de restructuration du Cunsigliu di a lingua / Accademia Corsa di i Vagabondi adoptée par délibération n° 17/291 AC de l'Assemblée de Corse du 22 septembre 2017 comme suit :

« Le collège des élus est maintenu mais ceux-ci ne participent plus aux réunions des commissions excepté, au sein de la seule Accademia Corsa di i Vagabondi, ceux désignés par leur groupe politique et confirmés par le vote de l'Assemblée de Corse ainsi que le président du Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée et le Conseiller exécutif en charge de la langue ».

ARTICLE 2 :

DESIGNE ses représentants pour siéger au sein de la commission « Littérature » :

- M. Romain COLONNA
- Mme Vannina ANGELINI-BURESI
- M. Jean-Martin MONDOLONI
- M. Antoine POLI
- M. Pierre GHIONGA

ARTICLE 3 :

DECIDE de désigner M. Jean-Guy TALAMONI pour exercer la présidence de l'Accademia di i Vagabondi.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 16 janvier 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 18/021 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT

**Objet de l'acte : DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DE CORSE A
L'ACCADEMIA CORSA DI I VAGABONDI**

Date de décision: 16/01/2018

Date de réception de l'accusé 26/01/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 18_021

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20180116-18_021-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

**Nom du fichier : DELIBERATION N° 18-021 AC.pdf (99_DE-02A-232000018-20180116-
18_021-DE-1-1_1.pdf)**